



Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Date de transmission de la convocation : 4 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de décembre, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint - Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à Valérie TRIVERIO
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à Hervé ENEULT
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Francis DE KONINCK
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

ATTRIBUTION MAPA RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL 6 RUE DE BELLE VUE COUDRECEAU (délibération n° 2-10/12/2024)

Suite à une erreur matériel la présente délibération annule et remplace la délibération portant le même numéro passée en Préfecture le 18 décembre 2024

Stéphane COURPOTIN rappelle que la consultation concernant la rénovation du logement communal situé 6 rue de Belle vue à Coudreceau a été lancée sous forme d'un marché à procédure adaptée fractionné en 8 lots.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1^{er} août 2024 au BOAMP et sur le site www.amf28.org

Les critères de sélection des offres sont :

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20241210-DELIB2_101224B-DE

- Organisation, références et moyens techniques de l'entreprise comptant pour 60% de la note finale
- Prix, comptant pour 40% de cette note finale

Au regard du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir les offres suivantes :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT 01 Démolitions – Gros œuvre	VERGNAUD BATIMENT SAS	35 140,00 €
LOT 02 Menuiseries extérieures	FFS	18 328.40 €
LOT 03 Cloisons – Doublages – Faux plafonds	BEZAULT	18 250,00 €
LOT 04 Menuiseries intérieures	FFS	6 118,94 €
LOT 05 Electricité - Chauffage	GUILLARD	7 520,00 €
LOT 06 Plomberie - Sanitaire	CB SERVICES 28	4 918,50 €
LOT 07 Carrelage - Faïence	LEDOUX	6 300,36 €
LOT 08 Peinture	SOMUP	6 200,00€

Stéphane COURPOTIN propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis proposé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition ci-dessus exposée,
- D'attribuer les lots 1 à 8 tel qu'exposé ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les marchés et avenants éventuels à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/01/2025
et de la publication le 23/01/2025
Fait à ARCISSES, le 22/01/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

